

CLIS DE FESSENHEIM

Réunion du 23 juin 2022

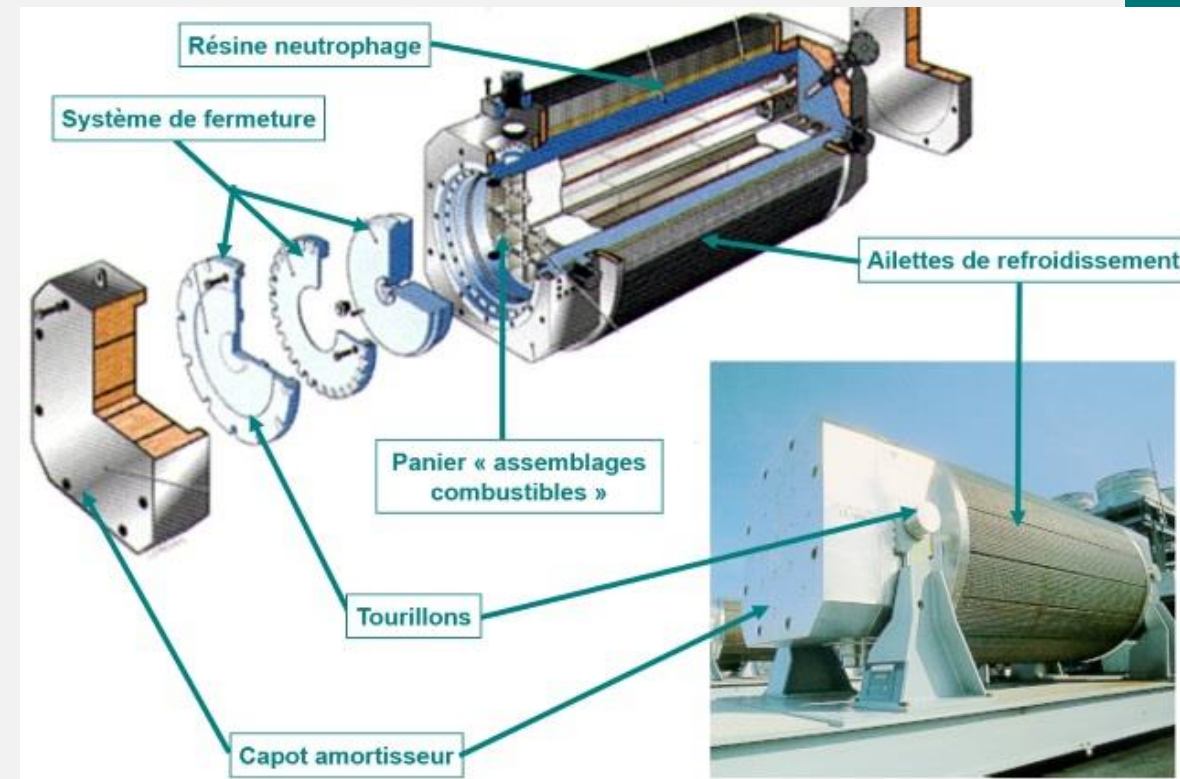
Point n°3 de l'ordre du jour

EVACUATION DU COMBUSTIBLE USÉ

ENCADREMENT DU TRANSPORT DE COMBUSTIBLES USÉS

Encadrement des transports de matières radioactives

- **Réglementé par l'arrêté TMD** (transport de marchandises dangereuses) pour les transports par route, voies ferrées et voies de navigation et par l'arrêté INB pour les transports internes au périmètre d'une INB
- **Principe de défense en profondeur :**
 - Robustesse du colis → colis de type « B » pour les combustibles usés
 - Fiabilité des opérations de transport
 - Gestion des situations d'urgence
- **Contrôles de contamination et de débit de dose**



ENCADREMENT DU TRANSPORT DE COMBUSTIBLES USÉS

Actions de l'ASN

- Délivrance d'un **certificat d'agrément** pour le modèle de colis utilisé pour le transport, extension de cet agrément pour certains assemblages présentant des particularités
- **Contrôle du respect des prescriptions** s'appliquant au transport de substances radioactives : dernières inspections les 18 septembre 2019 et 16 novembre 2021
- **Contrôle de la bonne mise en place d'une modification**, imposée par la Décision de l'ASN n°2020-DC-0699, visant à mettre en position sûre un assemblage combustible en cours de manipulation en cas de perte des alimentations électriques : inspection le 2 février 2021



CALENDRIER DE L'ÉVACUATION DU COMBUSTIBLE USÉ À FESSENHEIM

Décision ASN n°2020-DC-0699, art. 3 et 4

- Échéance de l'**évacuation complète** du combustible usé : **fin 2023**
- 10 transports en 2020, 15 transports en 2021
 - Tranche 1 : combustible complètement évacué en octobre 2021
 - Tranche 2 : fin prévisionnelle de l'évacuation planifiée pour août 2022
- **L'inventaire** des assemblages de combustibles présents dans les piscines est rendu public chaque année par EDF (dans le rapport annuel demandé au titre de l'article L125-15)



